Thèmes : Courriels professionnels
Métiers: Employé-e
Types de données: Privées

Est-ce que je peux envoyer des messages privés depuis mon adresse professionnelle ?

Un salarié utilise le courriel professionnel pour transmettre un message et une pièce jointe de nature privée.
Comme il est soupçonné de soustraction de données, le directeur des systèmes d'information exige de prendre connaissance de ce courriel.
Le salarié s'y oppose.Il indique avoir transmis un courriel purement privé mentionné comme tel dans l'objet.
Interpellée la direction des ressources humaines confirme le caractère confidentiel, en l'occurrence, du courriel.
Le directeur des systèmes d'information n'a accès ni au contenu du message ni à la pièce jointe

Recommandations
Il est nécessaire de réglementer l'usage des courriels au travail, si l'on veut éviter ce type de conflits.

Principes de base

Ressources